

1. Identification

Identificateur de produit	Cutek Machine Coat
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Prétraitement industriel du bois
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Deck Source Inc.
Adresse	647 Welham Road, Unit 11 Barrie, ON L4N 0B7 Canada
Téléphone	1-844-442-8835
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	Pas disponible.
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 4
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention	En cas d'incendie: utiliser du sable sec, la poudre chimique, ou la mousse antialcool. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthanol		64-17-5	< 0.1
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one		64359-81-5	0.1 - 1 *
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II)		10380-28-6	0.1 - 1 *
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	45 - 70 *
Éthylbenzène		100-41-4	0.1 - 1 *
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	10 - 30 *
Phosphate de 2-éthylhexyle		12645-31-7	5 - 10 *
Xylène		1330-20-7	0.1 - 1 *

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide combustible.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir l'article 13 de la SDD.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3 1000 ppm	
	LECT	543 mg/m3	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	125 ppm	
	MPT	434 mg/m3 100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3 150 ppm	
	MPT	434 mg/m3 100 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
	LECT	1000 ppm	
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	20 ppm	
	MPT	20 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
	MPT	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	MPT	525 mg/m3
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3	
		1000 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	LECT	543 mg/m3	
		125 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	MPT	434 mg/m3	
		100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3	
		150 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	MPT	434 mg/m3	
		100 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
Éthanol (CAS 64-17-5)	15 minutes	1250 ppm	
	8 heures	1000 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	15 minutes	125 ppm	
	8 heures	100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	15 minutes	150 ppm	
	8 heures	100 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL	1900 mg/m3	
		1000 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	PEL	435 mg/m3	
		100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	PEL	435 mg/m3	
		100 ppm	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm	
	MPT	100 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)	MPT	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.1 mg/m3	Fumées.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m3	
		1000 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	LECT	545 mg/m3	
		125 ppm	
	MPT	435 mg/m3	
		100 ppm	
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	655 mg/m3	
		150 ppm	
	MPT	435 mg/m3	
		100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique	Créatinine dans l'urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriques	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Il est recommandé de porter des bottes imperméables.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.

Couleur	Ambre / Vert
Odeur	Pas disponible.
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	2.2 10% solution in water.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	78.0 °C (172.4 °F)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	14.11 cSt @ 40°C
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	255

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS 64359-81-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, CCOHS
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	0.2 mg/l/4h, CCOHS
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	9930 mg/kg, CCOHS 4700 mg/kg, CCOHS
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg, SIDS initial assessment report
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat souris	31623 ppm, 4 heures, HMIRA > 60000 ppm, 60 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	12400 mg/kg, ECHA 10470 mg/kg, ECHA
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	15400 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	6.2 mg/l/4h, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	3500 mg/kg, ECHA
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5610 mg/m ³ , 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Phosphate de 2-éthylhexyle (CAS 12645-31-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> CL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	2500 mg/kg, ECHA
Xylène (CAS 1330-20-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	12126 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	29000 mg/m ³ , 4 heures, ECHA 6700 ppm, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	3523 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.		
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)		A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Éthanol (CAS 64-17-5)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénité

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Probablement cancérigène pour l'homme.

Éthanol (CAS 64-17-5)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Cancérigène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérigénité

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)

Volume 15, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénité pour l'homme.

Éthanol (CAS 64-17-5)

Volume 44, Volume 96, Volume 100E

Volume 96, Volume 100E

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Volume 77 - 2B Peut-être cancérigène pour l'homme.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)

Volume 47 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénité pour l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérigénité pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérigènes : Cancérigène connu

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Tératogénité

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques**Composants****Espèces****Résultats d'épreuves**

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)

Aquatique

Poisson

CL50

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

0.062 mg/L, 96 heures

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Crustacés

CE50

Daphnia

1000 mg/L, 48 heures

Éthanol (CAS 64-17-5)

Crustacés

CE50

Daphnia

11744.5 mg/L, 48 heures

Aquatique

Crustacés

CE50

Puce d'eau (*daphnia magna*)

7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures

Poisson

CL50

Vairon à grosse tête (*Pimephales promelas*)

> 100 mg/L, 96 heures

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Algues

IC50

Algues

4.6 mg/L, 72 heures

Crustacés

CE50

Daphnia

2.1 mg/L, 48 heures

Aquatique

Crustacés

CE50

Puce d'eau (*daphnia magna*)

1.37 - 4.4 mg/L, 48 heures

Poisson

CL50

Vairon à grosse tête (*Pimephales promelas*)

7.5 - 11 mg/L, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	
	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	
	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification	
Éthanol (CAS 64-17-5)	1 TONNES
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	1 TONNES
Xylène (CAS 1330-20-7)	1 TONNES
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	
	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	
	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	
	Non réglementé.
SIMDUT 2015 exemptions	Sans objet
Réglementations Fédérales des États-Unis	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	
	Non réglementé.
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Xylène (CAS 1330-20-7)	Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

Catégories de danger classé

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
 Corrosion cutanée ou irritation cutanée
 Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Mutagénicité sur les cellules germinales
 Cancérogénicité
 Toxicité pour la reproduction
 Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)
 Danger par aspiration

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 *

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Xylène (CAS 1330-20-7)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous**Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée**

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6) Inscrit.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)

Éthanol (CAS 64-17-5)

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)

Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.

Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Xylène (CAS 1330-20-7)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

4,5-Dichloro-2-octyl-2H-isothiazol-3-one (CAS 64359-81-5) Inscrit.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités Inscrit.
 (CAS 64742-55-8)
 Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit.
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit.
 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) Inscrit.
 Xylène (CAS 1330-20-7) Inscrit.

États-Unis - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
 Éthanol (CAS 64-17-5)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)
 Éthanol (CAS 64-17-5)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

8-Hydroxyquinoléinate de cuivre (II) (CAS 10380-28-6)
 Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
 Éthanol (CAS 64-17-5)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
 Éthanol (CAS 64-17-5)
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4)
 Xylène (CAS 1330-20-7)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris ALCOOL ETHYLIQUE (ETHANOL), identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit : Le 1er Juillet 1988
 Inscrit : le 29 avril 2011
 Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Inscrit : Le 11 juin 2004

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Éthanol (CAS 64-17-5) Inscrit : Le 1er octobre 1987

Inventaires

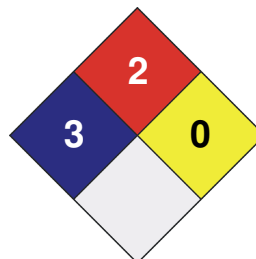
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Mai-2020

Version n°

01

Date en vigueur

13-Mai-2020

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.